

COMPTE-RENDU
Réunion du Conseil municipal
du 2 MARS 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Secrétariat Général

Membres présents : Pierre-Marie CHARVOZ, Jean-Paul MARGUERON, Marie-Paule GRANGE, Philippe GEORGES, Sandrine TESTON, Patricia SONZOGNI, Lucie DI CANDIDO, Pierre GROS, Georges NAGI, Daniel MEINDRE, Michel BONARD, Pierre GADEN, Jean-Claude PETTIGIANI, Marie LAURENT, Marie-Christine GUERIN, Isabelle BRUN, Dominique JACON, Mario MANGANO, Sophie PELLETIER, Ségolène BRUN, Valérie DENIS, Florian BISSCHOP, Josiane VIGIER, Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Florence ARNOUX LE BRAS, Daniel DA COSTA (jusqu'à 19h45).

Membres absents : Françoise MEOLI (procuration à Pierre GADEN), Laurent DE MONTGOLFIER (procuration à Florence ARNOUX LE BRAS), Daniel DA COSTA (procuration à Philippe ROLLET à partir de 19h45).

Secrétaire de séance : Georges NAGI.

Diffusion : Conseil municipal, services municipaux, presse.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande qu'un moment de recueillement soit observé à la mémoire de Catherine RECROSIO, conseillère municipale déléguée, récemment décédée.

Il soumet à l'approbation des conseillers, le compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2015.

Philippe ROLLET souhaite qu'une modification y soit apportée sur la motion relative à la circulation des poids-lourds dans le Tunnel routier du Fréjus, page 8, point 7 : « *Monsieur Philippe ROLLET précise que Madame Béatrice SANTAIS s'est appropriée le dossier puisqu'elle est intervenue au sein de l'Assemblée Nationale. L'intégralité de sa question a été publiée dans la presse locale : Le Dauphiné Libéré et la Maurienne* ». Cette remarque étant prise en compte, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. CONSEIL

a. Installation d'un conseiller municipal

Catherine RECROSIO, conseillère municipale déléguée est décédée le 9 février 2015.

Compte tenu de sa position sur la liste « Ensemble pour Saint Jean », Florian BISSCHOP est appelé à la remplacer et il est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'acter cette installation. Il souhaite la bienvenue à Florian BISSCHOP. Vote à l'unanimité.

b. Remplacement d'un conseiller municipal dans divers organismes et commissions

Monsieur le Maire expose au conseil que suite au décès de Catherine RECROSIO, il convient de la remplacer dans les différents organismes et commissions où elle siégeait.

Il précise que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à bulletin secret pour chacune des commissions. Il demande l'accord du conseil municipal pour un vote à main levée pour chacun de ces votes.

Tous les conseillers municipaux sont d'accord pour un vote à main levée.

Il désigne les représentants dans les organismes et commissions ci-dessous mentionnés :

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale	Florian BISSCHOP
Commission foires et marchés	Lucie DI CANDIDO
Prévention Routière	Marie-Christine GUERIN
Révision du règlement intérieur du conseil municipal	Marie-Paule GRANGE
PCS – Plan Communal de Sauvegarde	Ségolène BRUN
Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées	Florian BISSCHOP
Comité de Direction de Saint-Jean-de-Maurienne Tourisme & Evénements (Titulaire)	Marie LAURENT

Vote à l'unanimité.

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Monsieur le Maire précise que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape incontournable rappelée par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales dans la procédure budgétaire des collectivités de plus de 3 500 habitants. Le DOB doit se situer dans les deux mois précédant le vote du budget. Il rappelle à ce titre que le vote du budget est prévu le 25 mars 2015.

Le DOB fait l'objet d'une délibération obligatoire qui permet de prendre acte de sa tenue.

Il rappelle que le contexte budgétaire des collectivités territoriales est aujourd'hui inédit. En effet, la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente une rupture majeure qui impactera de manière historique les recettes de fonctionnement avec une baisse sans précédent. Le contexte socio-économique ne permet pas de compenser cette perte de recettes par le relèvement d'autres recettes ce qui a pour effet immédiat la chute pénalisante de l'autofinancement. A cette baisse de la DGF, il faut ajouter que le Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales et communales (FPIC) poursuit sa montée en charge passant au niveau national de 570 millions d'euros en 2014 à 780 millions d'euros en 2015. S'agissant de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, il rappelle qu'il était au moment de sa création en 2012 à 110 229 €, il est estimé à près de 500 000 € pour 2015.

C'est la moitié de l'épargne brute du secteur public local qui va disparaître entre 2011 et 2017. Les menaces d'un effondrement de l'investissement local dont les collectivités assument 70 % sont réelles et catastrophiques sur un plan de l'économie nationale et locale.

Il ne souhaite pas revenir sur les principales mesures de la Loi de finances qui sont rappelées dans la note de synthèse mais il convient de souligner que tant la Loi de finances 2015 que la Loi de programmation des finances publiques 2014-2019 viennent confirmer le contexte contraint dans lequel évoluent les collectivités locales.

Tous ces éléments de contexte renforcent les choix prioritaires qui ont été engagés avec la Communauté de communes Cœur de Maurienne pour optimiser autant que faire se peut un certain nombre de dépenses.

C'est dans ce cadre qu'a été engagé le projet de mutualisation des services et qu'a été réalisée déjà depuis plusieurs années une démarche de groupement de commande pour les marchés publics.

Par ailleurs, le budget de la Communauté de communes étant impacté de la même manière par les mesures nationales, la ville de Saint-Jean-de-Maurienne ne bénéficiera plus dès 2015 de la prise en charge de sa part du fonds de péréquation. Il rappelle que la Dotation de Solidarité Communautaire a déjà été supprimée pour le budget 2014.

Si le contexte économique local affiche une dynamique tant du côté de l'entreprise TRIMET que du démarrage maintenant confirmé du chantier Lyon Turin, les recettes fiscales supplémentaires attendues s'inscrivent dans un décalage budgétaire qui ne permet pas à ce jour d'en tenir compte dans l'élaboration de nos perspectives budgétaires.

Il remercie l'ensemble des services pour leur implication dans la maîtrise du budget de fonctionnement et dans les travaux préparatoires à la construction budgétaire qui s'engagent chaque année à compter du mois de novembre et font l'objet de nombreux arbitrages.

Il remercie également les membres de la commission des finances, Dominique JACON, vice-président et Jean-Paul MARGUERON à qui il laisse la parole pour la présentation détaillée des éléments du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

Un diaporama est présenté et projeté à l'assemblée et distribué en version papier en séance.

Jean-Paul MARGUERON présente le bilan 2014 des dépenses de fonctionnement.

Les faits marquants en 2014

- Certains postes budgétaires sont en augmentation :
 - * Restauration scolaire
 - * Consommation d'eau potable
 - * Maintenance des matériels électriques et informatiques
 - * Propreté (opération rue Saint Antoine, frais de nettoyage)
- Baisse de la consommation de combustibles (fuel et gaz) liée à des hivers doux et à des tarifs en baisse
- Produit attendu :
 - * Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
 - * Tassement dans le rendement du produit des impôts directs
 - * Baisse des redevances versées pour le cimetière
 - * Légère augmentation des remboursements liés à des absences pour maladie
- Disparition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et prise en charge en totalité du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne (CCCM).

Jean-Paul MARGUERON précise qu'il n'est pas en mesure aujourd'hui de donner le Compte Administratif car le Trésor Public n'a pas validé les chiffres. Le Compte Administratif doit être voté avant le 30 juin 2015.

Budget de fonctionnement 2014**Les dépenses de fonctionnement**

Le compte « charges à caractère général » a atteint un niveau de réalisation supérieur à 96 %. Cela marque l'ajustement précis des inscriptions budgétaires ainsi qu'un suivi quotidien de l'évolution des dépenses.

Les postes budgétaires dédiés à la consommation des carburants ainsi que des combustibles ont bénéficié d'une baisse sensible des cours ainsi que d'un hiver clément.

Les frais de restauration des enfants aux restaurants scolaires continuent leur augmentation du fait d'inscriptions supérieures aux prévisions (118 018,28 € dépensés en 2014).

Les dépenses liées aux contrats souscrits pour assurer la maintenance des matériels électriques et hydrauliques (ascenseurs, portes automatiques et matériels électriques, informatiques...) continuent d'augmenter malgré l'attention particulière portée par la commune à ces contrats. La dépense est obligatoire parce que l'ensemble des contrats répondent à des obligations de sécurité.

Le poste « Charges de personnel » a également atteint un niveau de réalisation de 99,6% avec un reliquat de crédit de 10 299,72 € pour des crédits dépensés qui atteignent 6 381 945,28 €.

Les recettes subissent, dès l'année 2014, un recul important au niveau de la Dotation forfaitaire versée par l'Etat puisque la contribution au remboursement de la dette publique a coûté à la ville 100 806 €, soit une dotation 2014 qui s'est élevée à 1 017 811 pour une prévision à 1 080 000 €. On constate également un tassement du produit des impôts directs.

Vous trouverez ci-après un récapitulatif des opérations enregistrées en 2014. Ces chiffres sont fournis sous réserve d'accord avec la Trésorerie municipale des balances générales. Les dernières opérations de fin d'année pourront faire légèrement varier ces résultats.

Dépenses de fonctionnement 2014			
Dépenses totales fonctionnement 2014		Budget primitif	CA prévu
12 521 011,80 €	011 : Charges à caractère général	2 177 010,00 €	2 103 594,43 €
	012 : Charges de personnel	6 392 245,00 €	6 381 945,28 €
	014- Atténuation de produits	5 100,00 €	5 046,00 €
	022 : Dépenses imprévues fonctionnement	44 900,00 €	- €
	65: Autres charges de gestion courante	1 916 105,00 €	1 904 457,39 €
	66 : Charges financières	582 500,00 €	573 777,82 €
	67 : Charges exceptionnelles	18 000,00 €	15 141,57 €
TOTAL DEPENSES REELLES		11 135 860,00 €	10 983 962,49 €
	042 Opération d'ordre de transfert entre sections	715 000,00	865 516,08 €
	023: Virement à la section d'investissement	670 151,80	
TOTAL DEPENSES 2014		12 521 011,80 €	11 849 478,57 €

Recettes de fonctionnement 2014

Recettes totales fonctionnement 2014	Chapitre	Budget primitif	CA prévu
12 521 011,80 €	013 : Atténuations de charges	150 423,00 €	181 644,01 €
	70 : Produits de service	1 330 500,00 €	1 306 439,54 €
	73 : Impôts et taxes	9 170 514,80 €	9 110 285,25 €
	74: Dotations et participations	1 500 574,00 €	1 430 707,33 €
	75 : Autres produits de gestion courante	322 500,00 €	304 713,64 €
	76 : Produits financiers	25 000,00 €	54 816,81 €
	77 : Produits exceptionnels	21 500,00 €	185 158,17 €
TOTAL RECETTES REELLES		12 521 011,80 €	12 573 764,75 €
	002 Excédent de fonctionnement reporté	- €	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
TOTAL RECETTES 2014		12 521 011,80 €	12 573 764,75 €

Budget d'investissement 2014

Le montant s'élève à **4 145 K€**.

Les principales opérations 2014 sont les suivantes :

- Subventions d'équipement pour réfections de façades	11 K€
- Serveurs informatiques de la ville	62 K€
- Etude ZPPAUP	45 K€
- Etude entrée-Nord	36 K€
- Travaux service accueil-population	16 K€
- Fourniture de livres, CD, DVD	32 K€
- Illuminations	40 K€
- Théâtre Gérard Philipe	900 K€
- Ecole de Musique	922 K€
- Accessibilité bâtiments-voiries	60 K€
- Restaurant scolaire	96 K€
- Gymnase Sébastien Berthier	113 K€
- Ascenseurs Forum Saint Antoine	172 K€
- Ascenseurs Oasis	144 K€
- Divers travaux dans les écoles	85 K€
- Liaison piétonne Centre Louis Armand	318 K€
- Travaux Rue de l'Orme	346 K€

Orientations 2015

Le contexte national :

- Hypothèse d'inflation hypothèse de 0,9 % pour 2015
- Rappel : + 0,5 % en 2014, en 2013 + 0,7 %, en 2012 : + 2,0 %, +2,1 % en 2011
- Prévision de croissance: hypothèse de 1,00% pour 2015,
- Rappel: + 0,4 % en 2014 et (0,1 % en 2013)
- La loi de finances 2015 rappelle l'objectif de réduction du déficit public avec un équilibre structurel à atteindre non plus fin 2017 mais fin 2019 (4,4 % en 2014, 4,3 % en 2015, 3,8 % en 2016, 2,8 % en 2017, 1,8 en 2018 et 0,5% en 2019)
- Baisse des concours financiers de l'Etat (dotation forfaitaire et Dotation Globale de Fonctionnement (DGF))
- Evolution du fonds de péréquation et d'intégration fiscale (FPIC) :
 - 150 M€ en 2012
 - 360 M€ en 2013
 - 570 M€ en 2014
 - 780 M€ en 2015
 - 1 milliard d'€ en 2016
- Une année entière de la réforme des rythmes scolaires

Un contexte de recherches d'économies pérennes des dépenses dans l'objectif de maintenir les services aux usagers.

Poursuivre les efforts engagés pour maîtriser le budget de fonctionnement : chaque dépense fera l'objet d'un arbitrage renforcé

Objectif 2015 : maintien des dépenses obligatoires et d'un niveau de service aux usagers

Un contexte de liens en évolution avec la CCCM :

Projet de mutualisation des services dont l'étude est en cours

Groupements de commande

Dynamique de développement (commerce local) qui se poursuit

Fin de prise en charge du FPIC par la CCCM

Impact de la loi NOTRe: périmètre, compétences...

Un contexte local économique à forts enjeux :

Le démarrage prochain des travaux de la liaison Lyon/Turin

Impact de la loi de finances du 30 décembre 2014 sur le budget communal

La prise en charge par le bloc communal en 2015 s'établira à 56 % du total de 3.67 Milliards d'€, soit 2.1 Milliards d'€, le solde étant assumé par les départements et les régions.

En 2015, la répartition de l'effort entre les 3 catégories des collectivités (bloc communal, départements et régions) s'effectue comme en 2014, au prorata de leur poids dans le total des recettes totales des collectivités territoriales.

La répartition au sein du bloc communal est prévue au prorata des parts respectives des communes et des EPCI à fiscalité propres dans le total des recettes réelles de fonctionnement du bloc communal. Ces parts ont été appréciées au titre de 2011 et ont fait l'objet d'un arrondi.

Estimation de la contribution au redressement des finances publiques sur la période 2015-2017

La commune de Saint-Jean-de-Maurienne supportera une contribution au redressement des finances publiques qui représentera environ 270 K€ par an sur la période 2015-2017.

Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion **d'ensemble intercommunal**, composé d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

La loi de finances pour 2014 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 M€.

Les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national sont contributeurs au FPIC ; c'est le cas des communes membres de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à **prélever** une partie des ressources de l'intercommunalité CCCM et des communes membres dont la commune de Saint-Jean-de-Maurienne, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Une fois le prélèvement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre la CCCM et ses communes membres en deux temps :

- dans un premier temps entre l'EPCI d'une part et l'ensemble de ses communes membres d'autre part,
- dans un second temps entre les communes membres.

Une répartition « de droit commun » est prévue pour le prélèvement en fonction de la richesse respective de l'EPCI et de ses communes membres (mesurée par leur contribution au potentiel fiscal agrégé (PFA)). Toutefois, par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative. En 2012, 2013 et 2014, la CCCM a opté pour le mécanisme dérogatoire et c'est l'EPCI qui a réglé la totalité des parts de chacune des communes ainsi que celle de la Communauté.

L'évolution de la part du FPIC de la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne peut être évaluée comme suit :

	2012	2013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Part Saint-Jean-de-Maurienne	110 229	243 346	363 202	497 013	736 000	751 000	762 000	773 000	784 000

Pour rappel, en 2012, 2013, et 2014 la Communauté de Communes Cœur de Maurienne a pris en charge sa part et la totalité des parts communales.

Pour 2015, le budget de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne ne permettra pas la poursuite de cette prise en charge.

Dans ce cadre, la commune a construit son budget avec une prise en charge complète de sa part de FPIC pour 2015 soit 500 000 €.

Budget de fonctionnement 2015

Jean-Paul MARGUERON présente l'évolution des dépenses et des recettes, l'évolution de la capacité d'autofinancement, l'épargne disponible.

Budget d'investissement 2015

Pour financer les projets d'investissements, les opérations seront financées par :

- Le FCTVA : 650 000 €
- La Taxe Locale d'Équipement estimée à 15 000 €,
- Les cessions de patrimoine estimées à environ 187 000 € :
 - Local SOREA 40 000 €

- Vente de garages à des particuliers 49 000 €
- Vente d'un terrain à un particulier : 11 000 €
- Vente d'un parking au centre hospitalier : 87 000 €
- Les amortissements : soit 280 000 €
- L'autofinancement.

Le niveau d'investissement pour l'année 2015 peut être estimé à un montant approchant 855 000 € d'opérations nouvelles hors restes à réaliser.

Les restes à réaliser (opérations déjà engagées en 2014 et poursuivies en 2015) s'élèvent à 550 500 € et comprennent **notamment** les opérations suivantes :

▪ PLU	15 k€
▪ Théâtre Gérard Philipe	60 k€
▪ Conservatoire de musique	110 k€
▪ Accessibilité	27 k€
▪ Ascenseurs Forum Saint-Antoine	18 k€
▪ Liaison piétonne Centre Louis Armand	15 k€
▪ Travaux dans les écoles	9 k€
▪ Mise en place de conteneurs semi-enterrés	23 k€
▪ Rue Jean Huguet	61 k€
▪ Torrent du Bonrieux	21 k€
▪ Cité Monetta	25 k€

Une prévision budgétaire 2015, avec ou sans emprunt ? Sans/avec augmentation des impôts ménages ?

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des besoins d'approfondissement.

Florence ARNOUX LE BRAS souhaite avoir des précisions sur la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) indiquée page 6 de la note de synthèse sur le DOB. Elle souhaite savoir si elle sera maintenue en 2015.

Jean-Paul MARGUERON précise qu'elle a été supprimée pour 2014 et qu'il n'y en aura pas en 2015. Il précise que la commune a perdu en deux ans 816 000 €.

Il ajoute que lors de la préparation budgétaire de la CCCM il a été décidé de proposer que chaque commune paie son fonds de péréquation. La CCCM n'a pas à ce jour de retombée par rapport à TRIMET et au LYON TURIN.

La DSC n'a pas été envisagée sur le budget 2015.

Philippe ROLLET indique l'importance d'avoir un rapport de la Cour des Comptes. Il précise que depuis sa création la CCCM n'a jamais fait d'emprunt, elle a fait des investissements. Il y a eu des renforcements de services et malgré cela sa situation n'est pas idyllique. Ce qui s'est fait avant ne pourra plus se faire aujourd'hui. Il y a moins d'argent au niveau de l'Etat.

Florence ARNOUX LE BRAS souhaite s'exprimer au nom du groupe « VIVONS SAINT JEAN » :

« Chers collègues,

Il n'y a rien de nouveau au fond dans le problème financier auquel notre Ville est confrontée aujourd'hui.

On connaît précisément depuis 2012 les montants que notre commune devra acquitter dans le cadre du fonds de péréquation intercommunal (FPIC). L'échéancier allant jusqu'en 2020 et présenté en page 7 de la note de synthèse était connu depuis 2012.

On sait aussi depuis des années que l'Etat devra réduire son endettement et que les dotations aux collectivités diminuent. Il n'y a donc rien de nouveau sauf que l'Etat a diminué ses dotations plus brutalement et plus drastiquement que prévu ce qui fait que notre commune fragile financièrement est mise en difficulté dès cette année 2015 et le sera encore davantage en 2016.

On sait aussi que, malgré l'augmentation des impôts de 10% en 2010, l'écart entre les dépenses et les recettes n'a cessé de diminuer. Pour rappel: en 2007, l'écart entre les dépenses et les recettes était de près de 3 millions, il est prévu de 998 000€ dans le budget primitif 2015 (document DOB 2015 p.15), il a donc fondu de près de 2 millions en 8 exercices budgétaires. L'effet ciseau apparaît nettement ces dernières années.

C'est pourquoi, nous avons alerté sur l'augmentation de certaines dépenses, comme les dépenses de personnel. Pour rappel: les dépenses de personnel ont augmenté de 11,5% entre 2007 et 2010, soit environ 700 000 euros supplémentaires à trouver tous les ans. Or il s'agit de dépenses qui augmentent ensuite mécaniquement et qui sont difficiles à réduire en raison du statut des agents.

La première conséquence de cette situation financière délicate est que notre commune n'a plus les capacités d'investissement dont elle disposait il y a encore quelques années. En 2007, la capacité d'autofinancement était encore de 2 150 000€. Aujourd'hui, est prévue une capacité d'autofinancement de: 62 000€ pour 2015 (document

DOB 2015 p.15). Cela rend les choix très difficiles d'autant qu'en face il y a des travaux nécessaires sur les voiries, les bâtiments.

Mais cela oblige aussi à faire des sacrifices dans le budget de fonctionnement, c'est ainsi qu'en 2015, la réduction drastique de la subvention à l'EPIC Saint-Jean Tourisme et événements signifie la suppression du festival de théâtre, de la saison estivale, de la saison d'automne, du marché au clair de lune, de la nuit du rock, de la nuit de la magie. Les fêtes de la Saint-Jean voient leur budget divisé par 8.

Aujourd'hui, nous sommes au pied du mur, il n'existe plus aucune marge de manœuvre.

Nous avons anticipé cette situation d'où notre opposition à la dépense de 300 000€ pour l'accueil du Tour de France cette année. Nous n'avons plus les moyens. On peut se demander d'ailleurs aux tarifs pratiqués par la société ASO quelle commune en aura encore les moyens. Il faut désormais faire preuve de réalisme.

Je ne parlerai pas davantage du passé ou seulement quand il s'agira d'éviter de reproduire les mêmes erreurs mais seulement de l'avenir et je dirai simplement ce que nous refusons et ce que nous demandons.

Nous refusons qu'il soit fait un nouvel emprunt pour une raison simple à comprendre. Aujourd'hui, la capacité de désendettement de la commune est évaluée à 11,77 années (document DOB p.18). En 2010, après les emprunts pour le Centre technique municipal et la médiathèque, elle était encore de 7,29 années ce qui paraissait déjà beaucoup au regard des 1,77 années en 2007. Le graphique (note de synthèse p. 9) montre une diminution du capital restant dû, à la condition qu'aucun nouvel emprunt ne soit réalisé.

Nous refusons aussi toute nouvelle augmentation des impôts. La dernière remonte effectivement à 2010 mais elle était de 10 %. Nous la refusons pour deux raisons:

La première est évidente: les ménages ont été très largement appelés à contribution ces dernières années. Or nous avons en particulier une population importante de retraités qui ne voient pas leurs revenus augmenter.

La seconde: nous perdons de la population, il ne faut pas aggraver le problème en perdant encore en attractivité, d'autant qu'il n'y a pas d'harmonisation de la fiscalité au niveau intercommunal, les communes voisines ayant dans l'ensemble des taux d'imposition bien inférieurs aux nôtres. Si les impôts augmentent à Saint-Jean-de-Maurienne, et si l'on considère aussi que les prix de l'immobilier y sont plus élevés, on continuera à pousser la population à quitter le centre bourg.

Donc pas de nouvel emprunt, pas d'augmentation des impôts.

Il s'agit dans les années qui viennent de redresser la barre et cela passe nécessairement par le fait de retrouver de l'attractivité et de la population.

Bien sûr, il existe encore quelques économies possibles sur le budget de fonctionnement actuel et il faut y travailler.

Nous demandons que toute dépense soit pesée avec prudence, mesure et qu'on recherche systématiquement les pistes d'économie. Nous avons demandé que l'on réduise les dépenses de communication et cette piste semble avoir été retenue. Il y en a d'autres que nous avons entrevues et qui méritent d'être étudiées.

Nous demandons que l'on gèle les nouveaux recrutements tant que nous ne saurons pas comment financer l'augmentation des charges de personnel. C'est pourquoi, nous nous sommes abstenus sur les dernières créations de poste.

Nous demandons qu'il y ait mutualisation effective des moyens au niveau de la Communauté de Communes. Le délai pour un schéma de mutualisation a été repoussé d'un an. Mais un exemple montre clairement le chemin encore à parcourir. La Communauté de Communes compte aujourd'hui plus de 50 salariés, elle en comptait trois fois moins en 2008. Dans le même temps, les effectifs de la commune n'ont quasiment pas diminué. Il y a là une anomalie. Les prochaines avancées qui doivent conduire rapidement à un office du tourisme intercommunal, à un CIAS ou à une école de musique intercommunale devront permettre une vraie mutualisation et donc des économies dans différents domaines.

Pour que notre commune redevienne attractive, nous demandons aussi pour l'avenir davantage de justice pour les Saint-Jeannais en matière de tarifs. Il n'est pas normal que les Saint-Jeannais paient les services au même tarif que les habitants des communes extérieures alors qu'ils les financent aussi de leurs impôts. On peut prendre l'exemple de l'école de musique. Tant que les taux d'imposition ne seront pas harmonisés sur notre territoire, il sera nécessaire de mettre en place un système permettant de gommer cette injustice et, au passage, de trouver de nouvelles ressources pour financer un service coûteux pour la collectivité Saint-Jeannaise.

Nous demandons pour l'avenir des investissements communaux obéissant à deux principes. Qu'ils permettent des économies, par exemple nous sommes favorables à tout investissement qui permettra de réduire les factures d'énergie, comme le changement de l'éclairage public (à combiner avec une réduction de l'éclairage public quand cela est possible). Nous remercions M. Jean-Paul Margueron, premier adjoint de s'être engagé dans ce travail. Ces investissements-là doivent être prioritaires sachant qu'il faudra réduire de nouveau les dépenses en 2016.

Deuxième principe: Tous les investissements, qui ne sont pas obligatoires pour des raisons légales, doivent être utiles au plus nombre. Le contre-exemple est la rénovation du théâtre pour laquelle il n'y avait pas d'urgence, pas de problème de sécurité, qui ne permet pas d'économies et qui n'est pas utile au plus grand nombre, d'autant que nous n'avons plus de festival des arts vivants cette année.

Enfin, ce sera la tâche de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et de nos élus communautaires de porter de grands projets structurants qui favorisent le développement de notre territoire. Maintenant que le projet de rénovation du centre nautique à 8 000 000€ a été déclaré sans suite, il faut des projets moins coûteux et plus utiles pour relancer l'activité sur notre territoire et gagner en attractivité.

Nous avons le choix aujourd'hui ou bien de réclamer à la Communauté de Communes la Dotation de solidarité communautaire qui nous était versée jusqu'en 2013 et s'élevait à 316 000€, en prévision des prochains budgets communaux qui vont être difficiles à boucler.

Ou bien de renoncer à cette DSC pour permettre à la Communauté de Communes de disposer de capacités financières plus importantes.

Je dirai que c'est le choix le plus important que nous ayons à faire mais que ce choix de renoncer à la DSC rend plus essentielles les orientations que la Communauté de Communes prendra lors de son débat d'orientation budgétaire dans deux jours.

Aujourd'hui, seule la Communauté de Communes est en capacité de porter des projets de développement pour notre territoire. Elle le fait en poursuivant l'aménagement des zones d'activités économiques. Mais elle doit aussi le faire en s'engageant sur des projets permettant de ramener des ressources et de la population sur notre territoire. Nous demandons que le projet, que nous défendons, de rénovation des immeubles aujourd'hui vides du Pré Copet soit examiné sans qu'il soit forcément considéré comme caduc parce que nous l'avons proposé. Il s'agirait de rénover et d'adapter les logements pour mieux répondre à une demande de personnes âgées qui souhaitent s'installer sur notre territoire, avec la possibilité d'une extension du foyer-logement, la création d'un pôle de santé... Nous demandons aux élus communautaires Saint-Jeannais, présents dans ce conseil, de nous aider à soutenir ce projet qui serait un ballon d'oxygène pour notre centre-ville.

Pour conclure brièvement, il ne nous apparaît pas essentiel de savoir qui est responsable des difficultés financières actuelles de la Ville, il nous apparaît plus important de savoir comment on peut faire pour se sortir d'une situation difficile car le pire pour notre territoire serait de se retrouver sans la capacité de répondre aux besoins de sa population et sans la capacité d'investir utilement pour son développement.

Chers collègues, je vous remercie».

Daniel DA COSTA quitte la séance à 19h45 (il donne procuration à Philippe ROLLET).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a d'autres interventions.

Il remercie l'ensemble des élus qui ont travaillé sur l'élaboration de ces orientations budgétaires. Le cadre national et local est très contraint. La contrainte budgétaire est énorme et cela ne permettra plus à la commune d'avoir des investissements à la hauteur de certaines attentes.

Il ajoute qu'une étude est en cours sur le dimensionnement des transports à l'échelle de la CCCM. Des enquêtes seront réalisées au niveau des élus et des usagers avec des temps forts.

Le marché du transport public arrive à échéance en mars 2016 et il faudra dans les semaines à venir prendre des décisions, à savoir s'il faut continuer sur des marchés ou lancer une délégation de service public.

Les dotations pour Saint-Jean-de-Maurienne Tourisme & Evénements ont été revues à la baisse. Certaines manifestations ont été supprimées en 2015 : festival de théâtre et des arts vivants...

Le montant des dépenses est aujourd'hui de 325 000 € : 300 000 € pour le Tour de France en lui-même et 25 000 € pour l'étape du Tour. Des recettes viendront s'y ajouter et il restera environ 160 000 € à la charge de l'EPIC.

Monsieur le Maire précise que le Président de la CCCM a engagé un travail avec le Président de la Communauté de Communes de l'Arvan pour jeter les bases d'un travail sur les pôles santé.

Il ajoute qu'il a rencontré l'OPAC de la Savoie pour travailler sur deux dossiers : le réaménagement du Foyer de Jeunes Travailleurs et évoquer le devenir des bâtiments de Pré Copet afin de les réhabiliter notamment le système de chauffage et d'adapter les logements à la perte d'autonomie.

Il informe Madame ARNOUX LE BRAS qu'il ne manquera pas de l'intégrer dans le groupe de travail qui sera créé avec l'OPAC de la Savoie.

Florence ARNOUX LE BRAS pense qu'il serait bon d'avertir les associations qui devaient participer au festival de théâtre de sa suppression pour cette année. Monsieur le Maire lui indique que ce sera fait en temps voulu.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera annoncé dans les jours à venir le programme de la première quinzaine culturelle avec 100 % de programmation locale.

Pour conclure, il précise qu'il souhaite aller vers une prévision budgétaire 2015 sans emprunt et sans augmentation des impôts ménage.

Il informe l'assemblée que le vote du budget aura lieu le 25 mars 2015.

Il demande à l'assemblée de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Vote à l'unanimité.

3. FINANCES

a. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Basket Club Mauriennais »

Dominique JACON indique que la commission des finances, dans sa séance du 18 février 2015, a étudié la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Basket Club Mauriennais » qui fêtera ses 70 ans le samedi 13 juin 2015. Cette manifestation réunira environ 300 personnes.

Il précise que des critères ont été prévus par la commission des finances pour les 30 ans, 50 ans, 100 ans, 150 ans, 200 ans des clubs mais le critère des 70 ans n'a jamais été prévu.

Il a donc été proposé de faire évoluer ces critères. De 50 à 99 ans, la valeur 50 est conservée, pour un montant de 2 000 €.

Compte tenu du contexte financier particulièrement difficile en ce début d'année, la commission des finances a décidé de pondérer ces critères et a proposé d'attribuer au Basket Club Mauriennais, une subvention d'un montant de 1 800 € pour cette manifestation.

Vote à l'unanimité.

b. Convention de mise à disposition des installations passives de communications électroniques avec la SAS FIBREA

La Société SAS FIBREA et la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne sont propriétaires de réseaux d'infrastructures passives de communications électroniques. La Ville de Saint-Jean-de-Maurienne entend mettre à disposition de la société FIBREA ces infrastructures. Il est précisé que cette même mise à disposition à l'endroit de la SAS FIBREA est envisagée vis à vis des réseaux construits par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne.

Ce réseau de communications électroniques est construit sous la forme de fibres optiques noires (FON).

La société FIBREA SAS immatriculée au registre du RCS le 15/11/2012, s'est rapprochée de la Collectivité pour se voir mettre à disposition les installations constituées par les fourreaux de cette dernière.

Il est proposé de signer une convention qui a pour objet de définir les conditions générales, techniques et financières par lesquelles la Ville de Saint Jean de Maurienne met à disposition et accorde un droit d'utilisation à la SAS FIBREA dans les Installations qu'elle a établies sur son territoire.

Ainsi la SAS FIBREA pourra y installer des infrastructures passives de fibre optique noire (FON) aux fins de mise à disposition à des tiers et ce, conformément à son objet social.

Cette Convention n'emporte pas occupation privative du domaine public, les installations concernées ne constituant pas des dépendances du domaine public de la Collectivité.

Les Installations mises à disposition sont précisées en Annexe 1 de la Convention.

Les Installations sont mises à disposition de la SAS FIBREA à l'issue d'un procès-verbal établi contradictoirement par les parties. Il est proposé que la Convention prenne effet pour une durée de 22 ans à compter de sa signature par les parties. La Convention ne peut se prolonger par tacite reconduction.

La Convention confère à la Société un droit d'utilisation précaire et révocable dans les Installations.

La Convention ne confère à la Société aucun droit de propriété sur les Installations qui restent la propriété de la Collectivité.

Les installations sont mises à disposition de la Société, dans les conditions de la présente Convention afin de permettre le déploiement de la FON sur la Commune de Saint-Jean de Maurienne. Ce déploiement s'effectuera à partir d'un contrat signé entre la CCCM et SAS FIBREA lequel confèrera à cette dernière un droit d'usage exclusif des FON mises à sa disposition.

Dominique JACON donne quelques explications à ce sujet.

Il précise qu'il s'agit d'un sujet relativement important, d'investissements de réseaux fibre optique sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne.

FIBREA est une machine à investir qui peut investir là où les communes ou communauté de communes peinent à investir. Elle va utiliser plusieurs méthodes. La première des méthodes est de mutualiser au sein de cette société tous les réseaux existants, qui ne nécessitent pas d'investissements importants.

La deuxième méthode est d'utiliser des infrastructures électriques déjà existantes pour passer du réseau fibre optique. Cela minimise les investissements en génie civil.

La troisième méthode est d'investir en priorité sur des équipements rentables (en Maurienne sur des liaisons qui vont raccorder le bas de la vallée à des points hauts et qui seront ensuite loués à des opérateurs de services qui vont utiliser ces réseaux pour aller envoyer des signaux de téléphonie 3G et 4G, etc.). Tout cela va permettre ensuite de disposer d'argent, de capitaux qui seront ensuite investis sur des territoires moins rentables.

Pour se faire, la commune de Saint-Jean-de-Maurienne va entrer dans cette logique et mettre à disposition l'ensemble des infrastructures dont elle dispose.

Il y aura en face de cette mise à disposition une recette qui ne sera pas très élevée (16 500 €). La commune en signant le contrat va encaisser 16 500 € et pourra bénéficier d'un investissement assez important de la part de FIBREA qui l'a prévu dans son plan d'investissement.

Ce contrat va courir sur 22 ans car il s'agit d'un contrat qui se terminera en même temps que la convention de mise à disposition du réseau électrique.

Il a été décidé lors de la réunion du comité d'investissement FIBREA de prévoir un investissement de 980 000 € sur le territoire de la CCCM et en particulier sur Saint-Jean-de-Maurienne.

Une convention sera établie ce qui permettra à la CCCM de prendre en charge le coût de location du réseau du Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU). Ce groupe qui relie actuellement la mairie, le théâtre, le centre technique municipal avait jusqu'à présent un coût supporté par la commune : 7 500 € par an. Ce coût sera désormais supporté par la CCCM. En deux ans, la commune de Saint-Jean-de-Maurienne rentrera dans ses frais.

Par les investissements qui vont avoir lieu en priorité, il y aura le raccordement fibre optique du théâtre, du gymnase Pierre Rey et du centre nautique. Tout ceci est précipité par le Tour de France et la demande pressante d'ASO.

Jean-Paul MARGUERON précise que le seul interlocuteur sera désormais la CCCM.

Florence ARNOUX LE BRAS pense qu'il est difficile d'obtenir plus de FIBREA dans les conditions actuelles. Elle remercie Dominique JACON qui a très bien géré ce dossier. Elle précise qu'il y a tout de même eu un coût d'investissement pour la ville et la CCCM et qu'aujourd'hui il n'y a pas eu de retour sur investissement intéressant ce qui est très dommage pour la ville et la CCCM.

Monsieur le Maire remercie Dominique JACON d'avoir rendu ce dossier très clair.

Vote à l'unanimité.

c. Tarifs fête foraine

Fête foraine	2013	2014	2015	Evolution
Le m ² d'emprise, par jour (manège dont la surface est inférieure à 100 m ²)	0,65	0,65	0,70	7,69%
Le m ² d'emprise, par jour (manège dont la surface est supérieure à 100 m ²)			0,65	
Manège enfants Forum, par quinzaine	104,00	107,00	108,00	0,93%

Michel BONARD précise que dans un souci d'harmonisation, la location des manèges dont la surface est inférieure à 100 m² et la location des manèges dont la surface est supérieure à 100 m² font désormais l'objet de tarifs distincts.

Vote à l'unanimité.

4. DIRECTION DE L'EDUCATION SPORTIVE ET DE LA VIE SCOLAIRE – Modification de l'organisation scolaire et périscolaire

Monsieur le Maire demande à Sandrine TESTON de faire un point sur le dossier des rythmes scolaires.

Temps péri-éducatifs actuellement

- Pour les maternelles : 13h30 à 14h15
- Pour les élémentaires : 15h45 à 16h30

Sandrine TESTON précise que les points essentiels des motivations de la municipalité pour un changement des rythmes scolaires sont les suivantes :

Il faut harmoniser les créneaux des maternelles et des élémentaires pour faciliter l'organisation des parents.

Il est à noter un problème essentiel de recrutement des équipes d'encadrement car il est difficile de trouver du personnel pour 3 heures par semaine (le choix des animateurs est très limité sur le bassin Mauriennais).

Il y a également un gros problème de locaux dans certaines écoles, d'où des tensions entre les équipes enseignantes et les animatrices car nous devons impacter les salles de classes.

Des difficultés ont été rencontrées :

- pour mettre en place des activités sur un temps très restreint de 45 minutes
- un manque d'investissement important des associations malgré des relances très fréquentes. Le tissu associatif ne souhaite pas participer sur ces 45 minutes (certains ont essayé, ont vite baissé les bras et n'ont pas voulu continuer).

Dans ces changements, les différentes instances ont été réunies.

La première proposition faite était de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Cette formule a été validée dans un premier temps par la commission scolaire mais celle-ci ne s'est pas opposée à la deuxième proposition qui sera finalement retenue : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45.

Une troisième proposition avait été faite : de 8h30 à 11h15 et de 13h30 à 16h00 pour allonger la pause méridienne. Cette proposition n'a pas été retenue.

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale a émis un avis favorable pour la deuxième proposition : 8h30-11h30 / 13h30-15h45.

Les conseils d'écoles ont également émis un avis favorable pour cette proposition (35 voix pour, 7 voix contre et 15 abstentions).

Il est proposé au conseil municipal de valider la proposition 8h30-11h30 / 13h30-15h45, sachant que les temps péri-éducatifs vont se fondre avec les temps périscolaires. Les enfants auront la possibilité d'entrer dans ce temps périscolaire à 15h45 et de le terminer à 18h15.

Françoise COSTA souhaite avoir des précisions sur le temps péri-éducatif qui va devenir temps périscolaire, donc payant. Il est très important de le préciser car cela va impacter le budget des familles.

Sandrine TESTON répond qu'il a été dit lors du conseil d'école des Clapeys que les temps péri-éducatifs deviendraient payant. Pour l'instant le coût serait de 1.55 € la séance pour un quotient familial inférieur à 591 et de 2.25 € la séance pour un quotient familial supérieur à 591. C'est le coût actuel d'une séance de périscolaire du soir. Il faut savoir que sur la Savoie 46 % des communes ont mis un système payant.

Monsieur le Maire précise que les tarifs ne sont pas à l'ordre du jour de cette séance du conseil municipal.

Françoise COSTA indique qu'il est tout de même très important d'en parler.

Monsieur le Maire ajoute que la commission scolaire et la commission des finances devront se réunir pour fixer les tarifs qui seront mis en place à la rentrée de septembre et votés en avril très vraisemblablement.

Françoise COSTA précise que certaines familles (qui sont minoritaires) devront payer le transport scolaire, ne pourront pas venir chercher leurs enfants à 15h45 et devront payer également le périscolaire.

Sandrine TESTON ajoute qu'un travail sur les transports scolaires est en cours avec le Syndicat du Pays de Maurienne pour voir si les horaires du transport scolaire peuvent être modifiés et les passer à 15h45.

Aucune réponse n'a été apportée pour le moment. Le Département examine au cas par cas chaque commune et une réponse sera apportée prochainement.

Françoise COSTA demande si une réflexion a été engagée au niveau de la CCCM concernant ces rythmes scolaires pour faire des économies (intervention du personnel de la CCCM qui est dans le domaine jeunesse par exemple).

Jean-Paul MARGUERON répond que la CCCM n'a pas la compétence scolaire mais que certains éducateurs des EPN interviennent déjà dans cette démarche.

Philippe ROLLET pense qu'il peut y avoir des choses positives dans ces rythmes scolaires. Cela demande du temps, de l'argent. Une enveloppe du Ministère (50 € par enfant) est donnée aux collectivités.

Il précise que Villard-Jarrier n'a plus de transport scolaire, n'est pas desservi et que cette situation est dramatique.

Florence ARNOUX LE BRAS demande qu'une réunion du comité d'évaluation soit réunie.

Elle regrette que la solution choisie ne l'est pas été depuis le départ. C'est une solution qui permet d'alléger les journées des enfants et de réserver les activités à des plages horaires spécifiques comme le mercredi après-midi et le samedi. Elle ajoute qu'il est nécessaire de réfléchir aux tarifs appliqués sur la période périscolaire du soir.

Sandrine TESTON indique qu'il y aura effectivement un travail de la commission scolaire sur ces tarifs. Toute idée est bonne à prendre pour aboutir à un résultat positif pour tout le monde.

Monsieur le Maire ajoute qu'il tient à la disposition des personnes qui le souhaitent le compte rendu de la commission scolaire du 11 février 2015 qui reprend tous les éléments de débat qui amènent à la solution proposée ce soir.

Sandrine TESTON tient à préciser que Villard-Jarrier est bien desservi par un transport scolaire le matin et le soir. 9 enfants sont inscrits et il y a 3 utilisateurs réels.

Il ne faut donc pas dire qu'il n'y a plus de transport scolaire sur Villard Jarrier.

Monsieur le Maire rappelle que mettre des réunions le mercredi après-midi et le samedi matin n'a pas été chose facile, y compris pendant les périodes de vacances. Il remercie Sandrine TESTON pour son engagement dans ce dossier mais également Laurent PAVIS et l'ensemble des animatrices qui vivent des moments pas toujours évidents mais qui proposent des activités, qui les mettent en place.

Il remercie également tous les élus de la commission scolaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 17 janvier 2015, Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale lui demande de lui proposer, s'il le souhaite, pour le 7 mars 2015 au plus tard un éventuel projet de modification de l'organisation du temps scolaire et par voie de conséquence des temps périscolaires et péri-éducatifs.

- Considérant l'esprit initial de la réforme des rythmes scolaires qui vise à mieux répartir le temps scolaire de l'enfant et ainsi à réduire sa journée de travail,
- Considérant l'organisation actuelle avec une distinction des temps péri-éducatifs dans la journée pour les élémentaires et les maternelles et l'insatisfaction que celle-ci engendre pour les parents d'élèves et les équipes enseignantes,
- Considérant les difficultés liées à la gestion des temps péri-éducatifs tant au niveau administratif que pour le recrutement d'animateurs qualifiés,
- Considérant la problématique des locaux très présente notamment sur un groupe scolaire en particulier, qui peut générer des tensions entre les équipes enseignantes et les animateurs de la vie scolaire,
- Considérant l'intérêt limité tant pour l'équipe d'animation que pour les enfants de mettre en place une activité sur un temps (3/4 d'heure) trop restreint,
- Considérant l'investissement limité du monde associatif durant les temps péri-éducatifs,
- Considérant l'avis de la commission scolaire qui s'est réunie le 11 février 2015,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur une nouvelle organisation scolaire à compter de la rentrée 2015/2016 selon la proposition ci-après :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	
11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	
03:00	03:00	03:00	03:00	03:00	15:00
13:30	13:30		13:30	13:30	
15:45	15:45		15:45	15:45	
02:15	02:15	00:00	02:15	02:15	09:00
					24:00

Le temps péri éducatif serait ainsi intégré au temps périscolaire à compter de 15h45 pour l'ensemble des élèves.

Vote à l'unanimité. 4 abstentions : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Josiane VIGIER.

5. COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire fait un point d'étape concernant l'organisation du Tour de France et l'Etape du Tour.

L'étape du Tour aura lieu le dimanche 19 juillet 2015.

- ⇒ 15 000 coureurs amateurs sont inscrits
- ⇒ 93 pays seront représentés
- ⇒ 1 000 coureurs par SAS (1 000 m²)
- ⇒ Départs par vagues toutes les 8 minutes
- ⇒ 1^{er} départ à 7h00 et dernier départ à 9h00
- ⇒ Ouverture aux concurrents de 6h00 à 9h00
- ⇒ 4h30 : fin de la mise en place du dispositif
- ⇒ Démontage du dispositif dès 9h15
- ⇒ Besoin de 100 bénévoles : accès parkings, sécurité SAS, consigne bagages et petit déjeuner
- ⇒ J – 100 avec les bénévoles le 15 avril
- ⇒ PC sécurité basé à La Toussuire
- ⇒ Village Etape du Tour situé à La Toussuire (à côté de l'Office de Tourisme) dès le vendredi : distribution de dossards, stands de tous les partenaires, soirée partenaires le vendredi soir, notre stand au sein du village gourmand
- ⇒ Ravitaillement à la Combe opérationnel dès 10h00.
- ⇒ Approvisionnement des concurrents :
 - * Conditionnement des 13 500 sacs à dos : ESAT/AMIES, 15 produits par sac, du 6 au 10 juillet, goodies Saint-Jean fournis par nos soins
 - * Ravitaillements (La Chambre, Col du Glandon, La Combe) : sont sollicités les commerçants via la commission commerce (24 000 parts pizza/quiche, fruits, fruits secs, fromage, pain, coca...). Financés par

ASO – Approvisionnement en local. L'Office de Tourisme sera l'interlocuteur unique entre ASO et les commerçants et assurera la gestion des factures.

* Petit déjeuner : pour 14 000 personnes

POLE COMMUNICATION

- ⇒ 2 banderoles Maurienne Tourisme au-dessus de l'A43 parlant du Tour et des étapes sur la Maurienne
- ⇒ 2 banderoles Bienvenue au Tour à Saint-Jean aux entrées de ville
- ⇒ Affiches sucette bienvenue au Tour à Saint-Jean
- ⇒ 150 stickers voiture pour flotte ville
- ⇒ 5 000 petits autocollants à distribuer au public
- ⇒ 40 kakemonos installés aux entrées de ville

POLE DECORATION/ANIMATION

- ⇒ Commerçants :
 - * Menu rouge et blanc chez les restaurateurs
 - * Roue de vélo chez les commerçants (J-50)
 - * Vélos pompons et foulards
 - * Fanions rouges et blancs pour décorer le centre-ville
 - * Sets de table chez les restaurateurs
 - * Jeu-concours mettant en scène l'étape du Tour et le Tour de France

15 000 coureurs, 15 SAS de 1 000 coureurs, toilettes, barrières. Pour se faire une organisation a été mise en place.

Le départ du Tour sera donné au Pont Cizeron. Chaque SAS sera numéroté, jusqu'au Quai de l'Arvan. Tout devra être prêt dès 4h30 et tout sera démonté à partir de 9h15.

Monsieur le Maire présente Philippe ROSSAT, nouveau Directeur de l'Office de Tourisme qui a pris ses fonctions le 2 février 2015.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Conseil Municipal : Mercredi 25 mars 2015 à 18h30 (vote du budget).
Conseils Communautaires : Jeudi 4 mars 2015 à 19h00 à Saint Julien Montdenis (DOB)
Mardi 31 mars 2015 à 19h00 à Saint-Jean-de-Maurienne, salle polyvalente des Chaudannes (vote du budget).
- ⇒ Dans le cadre des élections départementales qui auront lieu le dimanche 22 mars 2015, chaque conseiller recevra les créneaux horaires établis pour la tenue des bureaux de vote.
- ⇒ Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur le Préfet de la Savoie en réponse au courrier qu'il lui avait adressé le 19 janvier 2015 concernant le traitement des demandes de cartes grises.
- ⇒ **SUBVENTIONS DU CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE (commission permanente)**
Collège Maurienne
4 777 € au titre de la subvention annuelle d'équipement pour l'achat direct de matériel et mobilier par les collèges, hors équipements informatiques.
- ⇒ Monsieur le Maire remercie l'ensemble des techniciens et des élus qui ont été sollicités lors des deux derniers week-ends sur les alertes hébergements qui ont été déclenchées par la Préfecture de la Savoie. Tout le monde s'est bien mobilisé dans le cadre de la télé alerte.
- ⇒ Il donne lecture à l'assemblée d'un mail du 21 février 2015 de Florence ARNOUX LE BRAS (Groupe Vivons Saint Jean) et d'un mail du 21 février 2015 de Philippe ROLLET (Groupe Saint Jean avec vous) annonçant la création de deux groupes distincts d'opposition.
La commission du règlement intérieur du conseil municipal se réunira rapidement. Elle n'a pas pu se réunir plus tôt puisqu'il fallait attendre le remplacement de Catherine RECROSIO au sein de cette commission (Marie-Paule GRANGE la remplacera désormais).
Des propositions seront faites lors du prochain conseil municipal.

- ⇒ Françoise COSTA souhaite savoir quels ont été les critères d'autorisation donnés concernant l'installation du chalet installé sur le Forum Saint Antoine (vente de choucroute).
Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une vente au déballage. Ce dossier a été instruit par la Police Municipale.
Daniel MEINDRE ajoute que cette demande a été établie sous l'égide du magasin CASINO.
Monsieur le Maire indique qu'à partir du moment où il y a acceptation d'un privé il n'y a pas de critère permettant de refuser une installation.
Philippe ROLLET précise qu'il faut être très attentif aux demandes de particuliers qui viennent uniquement pour des événements. Il indique que le fait de vendre de la choucroute à côté du restaurant « La Taverne de Maître KANTER » ne doit pas être apprécié par le restaurateur.
Monsieur le Maire précise qu'il peut refuser une vente au déballage sur le domaine public mais pas sur le domaine privé.
- ⇒ Philippe ROLLET s'adresse à Marie-Christine PAVIET :
« Vous êtes candidate aux élections départementales en Tarentaise et vous êtes Directrice Générale des Services, un poste clé, dans une période quand même compliquée. Je pense qu'il serait important de dire si le cas échéant vous êtes élue, votre situation. On ne peut pas imaginer un poste clé comme celui-là avec un temps partiel. Après le reste, cela ne me regarde pas. C'est la partie Saint-Jeannaise qui m'intéresse ».
- Marie-Christine PAVIET précise « On avisera le moment venu ».
- Monsieur le Maire répond « Chaque chose en son temps, point, terminé. Aujourd'hui il y a une DGS qui assume ses prérogatives et on avisera le 22 mars. On prendra les dispositions qui s'imposent ».
- ⇒ Florence ARNOUX LE BRAS soulève un problème de sécurité routière, rue Ramassot.
Elle signale que des voitures prennent cette rue à contresens et s'engagent en sens interdit.
Monsieur le Maire indique qu'il évoquera ce problème avec la Police Municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.